

## GALITT article

### *L'Europe des paiements précèdera la standardisation*

Alors que la seconde version du « SEPA Cards Framework (SCF) Standardisation Volume » fait l'objet d'une nouvelle consultation, les acteurs de la monétique européenne s'interrogent sur le rôle que joueront les nouveaux standards. EPAS, CAS, FAST, ERIDANE, Berlin Group... sont autant d'initiatives qui contribueront peu ou prou à l'harmonisation d'un marché unique des paiements par carte. Mais il serait sans doute déraisonnable d'attendre leur déploiement pour développer une stratégie européenne...

Pour les cartes, le principal impact du SEPA concerne sans nul doute l'acquisition transfrontières ou centralisée, ces deux termes se recouvrant pour l'essentiel. Les grandes manœuvres ont débuté depuis plusieurs années : First Data, Equens, ATOS et d'autres encore avancent plus ou moins nettement dans ce nouveau paysage, avec deux principaux objectifs : le premier est d'atteindre une taille critique, permettant d'abaisser le coût de traitement de l'acquisition. « *La pression sur les prix est forte en ce qui concerne l'acquisition, et elle est relativement difficile à compenser par un apport de la valeur ajoutée.* », explique Gérard Tchakgarian, Président de GALITT. « *Les acteurs concentrent par conséquent leurs efforts sur la baisse des coûts.* ». Le second objectif est de satisfaire une demande croissante des grands accepteurs, qui souhaitent gérer leur trésorerie de manière consolidée à l'échelle au moins européenne.

Ce mouvement du marché crée une menace pour certains établissements bancaires, comme les banques françaises, qui ont internalisé leur processus d'acquisition. Leurs grands clients pourraient être séduits par des solutions globales et transférer leurs flux à des acteurs européens. La définition d'une stratégie d'acquisition européenne et des moyens associés s'impose donc. Dans ce domaine, l'héritage du système Carte Bancaire constitue un prisme déformant : les acteurs français sont habitués à un protocole unique (CB2A), une spécification du système d'acceptation (CB5.2) commune à l'ensemble du parc, et un processus d'agrément obligatoire. Les pays disposant d'un « Scheme » domestique connaissent des situations similaires : Benelux, Portugal, dans une moindre mesure Espagne...

D'aucuns ont pu croire que la normalisation européenne fournirait un environnement normalisé d'une nature comparable. Le protocole EPAS a été parfois considéré comme le successeur de CB2A, dont l'usage serait imposé par l'EPC. Mais il n'en est rien, et le « Volume » définissant la standardisation du SCF ne fait aucune mention de spécifications d'implémentation. « *La mise en œuvre d'EPAS se fera à l'initiative du marché, et plus précisément des grands accepteurs européens.* », commente Gérard de Moura, Directeur Général Délégué de GALITT et membre du Board d'EPAS. « *La refonte de leur système d'encaissement, qui est approximativement décennale, sera l'occasion d'une harmonisation technologique en Europe que beaucoup, et en particulier les pétroliers, appellent de leur vœu.* ». L'évolution du petit commerce devrait suivre ultérieurement.

Les acquéreurs, dont les stratégies commerciales ou les opérations de rachats supposent des ambitions européennes, doivent donc sans attendre EPAS, se mettre en mesure de traiter une diversité de protocoles pour pouvoir reprendre des parcs installés. Ils peuvent pour cela soit sous-traiter l'acquisition aux grands processeurs européens, soit développer en interne leur « connectivité », ce qui constituerait pour beaucoup une forme de « révolution culturelle ». Il faudra prendre en compte la diversité des multiples protocoles et de leurs nombreuses variantes, requises pour satisfaire la demande du marché. Et se soucier de la certification des terminaux qui dans la plupart des pays du monde repose sur les acquéreurs et non sur des tiers.

Gérard de MOURA  
Managing Director  
GALITT

#### **GALITT**

SAS au capital de 2 667 744 euros  
RCS Nanterre B 329 822 514 - TVA FR42 329 822 514  
29 rue Vauthier – 92100 Boulogne – France  
Tél. : +33 1 46 99 69 00 – Fax : +33 1 46 99 69 23  
[www.galitt.com](http://www.galitt.com) – [contact@galitt.com](mailto:contact@galitt.com)